



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Droits à formation pour les salariés qui ont liquidé leur pension de retraite

Question écrite n° 16522

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le devenir des droits à formation des salariés une fois leurs droits à pension liquidés. Il est régulièrement interrogé sur ce sujet lors de rencontres en circonscription et notamment par des retraités investis dans le bénévolat associatif qui souhaitent se former. Il lui demande si le Gouvernement envisage de monétiser ces droits une fois que les salariés ont fait valoir leurs droits à la retraite.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16522

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2354

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)